

Au niveau national

En 2010, le ministère de la Santé et des études médicales a mis en œuvre l'Initiative pour des hôpitaux soucieux de la sécurité des patients. La phase pilote concernait dix établissements, qui ont fait l'objet d'une évaluation interne et externe. D'ici 2015, l'Initiative sera adoptée dans cinquante autres hôpitaux.

Pour la première phase de la mise en œuvre, l'objectif principal de l'Initiative est l'adoption de normes critiques. Il s'agit de normes obligatoires, que tout hôpital doit respecter pour faire partie de cette Initiative mondiale et du système d'accréditation national.

Afin d'assurer la bonne adoption des normes dans les hôpitaux pilotes, une équipe composée d'un médecin, d'un infirmier et du directeur de l'hôpital a été constituée dans chaque établissement. Ces équipes ont participé à plus de cinq séminaires-ateliers nationaux.

Pour la seconde étape, 120 indicateurs principaux et de développement seront introduits dans les dix hôpitaux. Un consultant international fournira un soutien technique pour assurer leur mise en place, évaluer la mise en œuvre des normes en matière de sécurité des patients dans les dix hôpitaux retenus pour la phase pilote et préparer un plan d'action visant faire adopter ces normes et indicateurs à l'échelle nationale.

Friday 3rd of May 2024 10:55:56 AM